

31/12/2023

COMPTES ANNUELS

FONDATION VOIR ET ENTENDRE

AFYNEO
41 rue Saint-Ferdinand
75017 Paris

+33 1 40 55 09 05
bal@ssa-afyneo.com
ssa-afyneo.com

Sommaire

Bilan association ANC	1
ACTIF	1
<i>Immobilisations incorporelles</i>	1
<i>Immobilisations corporelles</i>	1
<i>Immobilisations financières</i>	1
<i>Actif circulant</i>	1
PASSIF	2
<i>Fonds propres</i>	2
<i>Fonds reportés et dédiés</i>	2
<i>Provisions</i>	2
<i>Dettes</i>	2
<i>Engagements reçus</i>	2
<i>Engagements donnés</i>	3
Compte de résultat association ANC	4
<i>Produits d'exploitation</i>	4
<i>Charges d'exploitation</i>	4
<i>Produits financiers</i>	4
<i>Charges financières</i>	4
<i>Produits exceptionnels</i>	5
<i>Charges exceptionnelles</i>	5
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	5
Annexes aux comptes annuels	6
PREAMBULE	6
EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	18
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	20
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	23
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	26
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	28
AUTRES INFORMATIONS	28
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	30
CROD ET CER	30

BILAN ASSOCIATION ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, droits similaires	550	550				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 021 445	1 673 429	2 348 017	2 262 362	85 655	
Autres immobilisations corporelles	1 096 071	695 141	400 930	550 992	- 150 062	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes	891 144		891 144	791 420	99 724	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				92 450	- 92 450	
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées	2 510 691	79 997	2 430 694	2 408 085	22 609	
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres	209 984		209 984	234 691	- 24 707	
TOTAL (I)	8 729 886	2 449 117	6 280 769	6 340 000	- 59 231	
Actif circulant						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	604 474	8 617	595 857	147 336	448 521	
. Créances reçues par legs ou donations				135 164	- 135 164	
. Autres	33 466 785		33 466 785	37 488 977	-4 022 192	
Valeurs mobilières de placement	2 142 417	208 178	1 934 239	1 918 282	15 957	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	18 965 342		18 965 342	16 725 291	2 240 051	
Charges constatées d'avance	1 346 355		1 346 355	1 480 656	- 134 301	
TOTAL (II)	56 525 373	216 796	56 308 577	57 895 707	-1 587 130	
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	65 255 259	2 665 913	62 589 346	64 235 707	-1 646 361	

Bilan association ANC (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	1 000 000	1 000 000	
. Fonds propres complémentaires	150 006	150 006	
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles	1 243 072	1 243 072	
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	-1 346 059	-1 540 555	194 496
Excédent ou déficit de l'exercice	398 308	194 497	203 811
Situation nette (sous total)	1 445 327	1 047 019	398 308
Fonds propres consommables	191 655	191 655	
Subventions d'investissement	713 914	916 181	- 202 267
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	2 350 896	2 154 854	196 042
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations		197 272	- 197 272
Fonds dédiés	24 937 058	24 390 872	546 186
TOTAL (II)	24 937 058	24 588 143	348 915
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	23 569	23 569	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 691 584	2 108 632	- 417 048
Dettes des legs ou donations		30 343	- 30 343
Dettes fiscales et sociales	365 068	255 994	109 074
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 981 368	1 575 873	405 495
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	31 239 803	33 498 297	-2 258 494
TOTAL (IV)	35 301 393	37 492 709	-2 191 316
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	62 589 346	64 235 707	-1 646 361
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Engagements donnés			

COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations		1 930	- 1 930	-100
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	1 264 620	1 480 282	- 215 662	-14,57
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	8 722 417	9 758 111	-1 035 694	-10,61
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation		1 763	- 1 763	-100
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	370 327	554 626	- 184 299	-33,23
. Mécénats	599 978	840 454	- 240 476	-28,61
. Legs, donations et assurances-vie	870 707	755 765	114 942	15,21
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	11 845	3 576	8 269	231,24
Utilisations des fonds dédiés	10 584 621	9 021 721	1 562 900	17,32
Autres produits	516	1 904	- 1 388	-72,90
Total des produits d'exploitation (I)	22 425 031	22 420 131	4 900	0,02
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	4 949 389	4 953 492	- 4 103	-0,08
Aides financières	3 616 282	3 879 811	- 263 529	-6,79
Impôts, taxes et versements assimilés	186 288	187 330	- 1 042	-0,56
Salaires et traitements	1 235 447	1 137 022	98 425	8,66
Charges sociales	575 663	524 226	51 437	9,81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	947 174	906 348	40 826	4,50
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	11 130 807	11 324 888	- 194 081	-1,71
Autres charges	79 778	30 329	49 449	163,04
Total des charges d'exploitation (II)	22 720 830	22 943 447	- 222 617	-0,97
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-295 799	-523 316	227 517	43,48
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	469 582	61 177	408 405	667,58
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	42 659	17 000	25 659	150,94
Différences positives de change	23 282	49 496	- 26 214	-52,96
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	535 523	127 674	407 849	319,45
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 113	236 616	- 235 503	-99,53
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	48 450	47 353	1 097	2,32
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	49 563	283 969	- 234 406	-82,55
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	485 959	-156 295	642 254	410,92
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	190 161	-679 611	869 772	127,98
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	13 233	19 243	- 6 010	-31,23
Sur opérations en capital	293 364	880 066	- 586 702	-66,67
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 000	- 2 000	-100
Total des produits exceptionnels (V)	306 598	901 308	- 594 710	-65,98
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		1 234	- 1 234	-100
Sur opérations en capital	98 450	25 967	72 483	279,14
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	98 450	27 201	71 249	261,94
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	208 148	874 108	- 665 960	-76,19
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	23 267 151	23 449 114	- 181 963	-0,78
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	22 868 843	23 254 617	- 385 774	-1,66
EXCEDENT OU DEFICIT	398 308	194 497	203 811	104,79
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

Rôle principal de la Fondation à l'Institut de la Vision

La Fondation soutient activement la collaboration entre recherche fondamentale et recherche clinique, grâce à la conclusion de partenariats académiques ou industriels dans le but d'accélérer l'innovation thérapeutique et de développer rapidement des traitements répondant aux besoins des patients.

La Fondation Voir et Entendre (FVE) regroupe une communauté de personnes dédiée au soutien de la recherche fondamentale et clinique sur le site de l'Institut de la Vision (IDV) et du Centre Hospitalier National Ophtalmologique (CHNO). La FVE est au service des scientifiques pour assurer la conformité des projets de recherche en dépôt aux appels d'offre, la négociation des contrats industriels dans tous ses aspects y compris juridiques et de propriétés intellectuelles, la recherche de grands mécènes et la gestion des dons et libéralités du public, la communication scientifique et son rayonnement en France et dans le monde, la mise en place des financements et de leur utilisation en achat de consommables, d'équipements et en personnel scientifique, le soutien plateformes scientifiques, la gestion des locaux et de la logistique et la prise en charge d'une grande partie des loyers et des charges locatives.

En assurant la stabilité de cet écosystème, la Fondation facilite la réalisation des projets et la mise en place du continuum entre recherche fondamentale et développement clinique

La Fondation agit également au niveau du handicap visuel pour répondre de manière globale aux problématiques des aveugles et des malvoyants.

Faits marquants de l'exercice : nouveaux projets liés à l'activité

L'activité 2023 a été marquée par la poursuite d'un grand nombre de projets ambitieux dont les exemples ci-dessous en témoignent :

1- Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) » FOrESIGHT – Permettre la Restauration de la Vision » (durée 10 ans, financement de 50 000 000 €)

L'IHU FOrESIGHT a démarré depuis le 1er janvier 2019 en collaboration avec les institutions partenaires : Sorbonne Université (SU), l'Hôpital national des Quinze-Vingts, L'APHP, le CEA, l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild et l'Inserm.

FOrESIGHT vise à relever les défis actuels et futurs de l'ophtalmologie et des neurosciences de la vision, en renforçant l'expertise existante en recherche fondamentale et clinique et en attirant de nouvelles équipes interdisciplinaires internationales. Nos ambitions scientifiques se déclinent en 3 objectifs principaux : 1 - Étudier les mécanismes de la perception visuelle de la rétine au cortex, avec un intérêt particulier pour la plasticité corticale, pour explorer la restauration visuelle dans la cécité acquise ou congénitale, 2- Caractériser le vieillissement et les processus pathologiques dans le système visuel, 3- Développer et valider des thérapies innovantes pour prévenir la perte de vision (médecine régénérative, prothèses...).

ACTIONS 2023

GOUVERNANCE

Suite à un appel à candidature international lancé en 2022 dans le cadre du renouvellement de la Direction de l'IHU FOReSIGHT, le Professeur Christophe Baudouin a été sélectionné pour prendre la direction de l'IHU et succéder au Professeur José-Alain Sahel en Juillet 2023.

SOINS : ENTREPOT DE DONNEES DE SANTE

L'amélioration de la prise en charge des patients souffrant de pathologies oculaires nécessite une évaluation clinique rigoureuse de la progression de ces pathologies et des options thérapeutiques disponibles. Cette évaluation est souvent rendue difficile par l'hétérogénéité des manifestations cliniques chez les patients. A cette fin, l'hôpital des 15-20, avec l'appui de l'IHU FOReSIGHT, se lance dans la mise en place d'un Entrepôt de Données de Santé (EDS) partagées, ainsi que des outils permettant d'en optimiser l'utilisation. Cet ambitieux projet sera piloté par le Dr Maxime Wack, médecin de santé publique spécialisé en recherche clinique, informatique médicale et data science. Au-delà du projet d'EDS, il accompagnera les projets de numérisation de l'hôpital, et de l'Institut de la Vision, et contribuera au pilotage des projets innovants et au déploiement des outils informatiques nécessaires au soutien et à l'accompagnement des projets de recherche portés par l'institution.

RECHERCHE/RECHERCHE CLINIQUE

Depuis sa création, l'IHU a financé 27 projets de recherche translationnels, 1 laboratoire commun NEURO-SIN/Institut de la Vision, 4 plateformes mutualisées, 1 projet d'imagerie diagnostique clinique, 3 structurations de cohortes, 5 projets ayant pour but de démontrer l'utilité des mesures de résultats pour le suivi des patients malvoyants et d'obtenir leur reconnaissance par les autorités d'enregistrement.

Les projets de Recherche de l'IHU FOReSIGHT suivent quatre piliers scientifiques 1) Comprendre la vision, 2) Développer des modèles de pathologies oculaires et des thérapies pour prévenir la perte de vision, 3) Évaluer de nouvelles stratégies pour restaurer la vision chez les patients aveugles, 4) Créer de nouveaux outils de diagnostic et affiner la mesure des résultats de la basse vision. Ces objectifs nécessitent de renforcer plusieurs domaines de recherche (neurosciences cellulaire et moléculaire, Bio-informatique / data analysis, glaucome, pathologies vasculaires).

FORMATION

La collaboration avec l'Université des patients de Sorbonne Université s'est formalisée en 2021. Conformément à ce qui était prévu, une douzaine de patients experts répartis sur 3 modules (Glaucome, Maladies Rares, DMLA) a pu être recrutée et formée en 2022.

Un programme de PhD International en partenariat avec l'Université de Pittsburgh a été lancé en co-direction avec le financement de 2 premières thèses avec la volonté de partager de finaliser un accord officiel permettant l'obtention d'un double diplôme Doctoral reconnu en France et aux Etats-Unis.

L'École virtuelle et expérimentale de la chirurgie des 15-20, portée par le Pr Christophe Baudouin avec le soutien de l'Académie nationale de chirurgie, a été lancée en Septembre 2023, et a pour ambition de constituer une plateforme de formation unique en France, qui permettra aux ophtalmologistes, jeunes internes ou chirurgiens chevronnés avides d'innovations chirurgicales, de se former sur simulateurs et de découvrir de nouvelles techniques chirurgicales mini-invasives.

Actions COMMUNICATION

L'IHU FOReSIGHT a fêté ses 5 ans d'existence du 14 au 19 octobre 2023 en invitant ses partenaires de l'IHU et les partenaires étrangers de l'IDV de KOBE et de Pittsburgh à un séminaire scientifique de 2 jours cliniques et de 2 jours pour la recherche fondamentale qui s'est terminé par une cérémonie à la Ville de Paris.

2- Chaire industrielle SILVERSIGHT II « Vieillesse visuelle saine, action et autonomie » (durée 4 ans, financement de 8 766 000 €)

Le Laboratoire Commun de R&D est issu d'un accord entre différentes entités qui désiraient associer leurs connaissances en matière de neurosciences visuelles et cognitives, en psychologie, en navigation spatiale, en optique physiologique et instrumentale dans le domaine de vieillissement visuel. Ce projet a été labellisé par l'ANR par la suite et a pris le nom de « Chaire industrielle Silversight ». Le deuxième renouvellement a commencé au 1^{er} janvier 2019.

Les partenaires et financeurs sont l'ANR, la société ESSILOR et, fait très rare la SNCF. Cette fois-ci le montant du projet est de 8.766 K€ dont une partie correspond à des apports en nature dans le cadre de la collaboration. La FVE gère pour sa part le financement dédié au laboratoire commun de 1 728 K€ de ESSILOR, 244 K€ de la SNCF et le financement de l'ANR est géré à Sorbonne Université (1 050 K€).

L'année 2023 correspondait à la cinquième année (année de prolongation) avec un financement complémentaire de 49 K€.

3- Institut CARNOT « Voir et Entendre » (durée 4 ans)

Créé en 2006, le label Carnot vise à favoriser le développement des partenariats de recherche et le transfert de technologies entre la recherche publique et les entreprises à travers la recherche contractuelle. Les instituts labellisés reçoivent un abondement financier calculé en fonction de leurs recettes contractuelles bilatérales avec les entreprises, ainsi que des revenus de licences conclues en exploitation de leur propriété intellectuelle. Cette dotation doit leur permettre de développer leurs compétences afin de conserver l'avance scientifique nécessaire à leur performance et à leur attractivité à l'égard des entreprises, et de professionnaliser leurs pratiques contractuelles.

Porté par la Fondation Voir & Entendre depuis 2007, il a été renouvelé au 1^{er} janvier 2020 pour 4 ans. Les 4 partenaires de l'institut CARNOT sont :

- L'Institut de la Vision (Inserm, CNRS et SU) et la société Streetlab
- Le Centre d'Investigation Clinique (CIC) de l'Hôpital national des Quinze-Vingts et l'Inserm
- Le Laboratoire du Professeur Christine Petit à l'Institut Pasteur
- La Fondation Rothschild

Les montants des versements, qui résulte de la quantité des recettes partenariales reçues sur la période N-1 par la Fondation et ses partenaires du CARNOT sont en constante augmentation :

- 2020 : 720 K€
- 2021 : 1 090 K€
- 2022 : 1 470 K€
- 2023 : 1 773 K€

Dans le cadre du financement Carnot, les actions menées en 2023 sont listées ci-dessous :

- Actions de Ressourcement scientifique : financement de projets, participations à des congrès internationaux pour du personnel travaillant sur des plateformes, politique de brevets.
- Actions de Professionnalisation et Développement des partenariats socio-économiques : financement du salaire d'un membre de l'équipe exploratoire, financement de programmes de formation, financement du Responsable Assurance Qualité du CIC et du CRB, financement du Chef de Projet Carnot Partenariats industriels, financement de la chargée de la contractualisation et de la PI, maintien du niveau de nos plateformes d'excellence, frais juridique, frais de communication et d'animation scientifique, financement de l'évolution du système d'information, frais de consultance.

4- Obtention de nombreux projets industriels

Les partenariats industriels sont également très nombreux (Essilor, Tenpoint Therapeutics, Axorus, MT-ACT., Sparing Vision, Théa, Tissium, Coave, Gensight). Les nouveaux projets sont montés grâce à l'équipe programme de la Fondation et sont gérés à Sorbonne Université ou à la FVE lorsque le CIC est partenaire.

5- *Obtention de projets financés par les institutions étrangères*

De nombreux projets européens et internationaux ont été obtenus dont le détail apparaît dans le rapport d'activité dont trois nouveaux ERC (Kate GRIEVE, Nicolo ACCANTO, Sege PICAUD). De même, la FVE a installé pour la première fois un nouveau projet de l'association suisse SINERGIA pour plus de 1 Million de francs CHF.

6- *Impact des déménagements*

Dans le contexte de la crise sanitaire, liée au COVID 19, l'IDV a entrepris une réflexion sur ses locaux au cours de l'année 2023. Comme dans chaque entité, il a été évident que certains locaux devenaient trop grands avec la mise en place généralisée du télétravail. D'autre part, le souhait stratégique d'accueillir de nouvelles équipes comme c'était programmé par ailleurs dans le projet IHU, demandait de pouvoir obtenir plus de locaux de laboratoire. La vacance de certains espaces enfin a permis d'envisager et de programmer a) le déménagement et le regroupement des services supports sur un seul demi-plateau connecté à l'IDV (Au 2^{ème} étage), 2) le déménagement de certaines équipes dans des nouveaux locaux de l'IDV au +1 et au +2.3) la définition de nouveaux espaces pour l'accueil de nouvelles équipes et de nouvelles plateformes. Les déménagements ont été finalement repoussés au tout début de l'année 2024 mais l'année 2023 a été le tremplin de la préfiguration du nouveau contrat quadriennal de l'IDV d'un point de vue de ses locaux.

1. *Cadre légal de référence*

La Fondation a arrêté ses comptes de l'exercice 2023 en respectant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 du Plan Comptable Général et les prescriptions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce dernier règlement, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020, est relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations.

En application de la loi n°91-772 du 7 Août 1991 et de l'arrêté du 22 Mai 2019, portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'association a établi un Compte d'Emploi Annuel des Ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Celui-ci est établi conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination ainsi que le tableau de variation des fonds propres sont également partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels et sont établis conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes sont établis en euros (€). Au 31 Décembre 2023, le total du bilan est de 62 589 346 €, le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage un bénéfice de 398 308 €.

2. *Durée et période de l'exercice comptable*

La durée de l'exercice est de 12 mois et couvre la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

3. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. Changement de méthodes et de présentation comptable

4.1. Changement de méthodes

Aucun changement de méthodes n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.2. Changement de présentation

Aucun changement de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties linéairement ou de manière dégressive selon les durées décrites dans la partie « notes sur le bilan actif ».
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par la valeur d'acquisition après déduction des éventuels remises, rabais et escomptes de règlement.

Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est devenue inférieure à sa valeur nominale, il convient de constituer une dépréciation égale à la différence entre ces deux valeurs.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations financières.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque d'irrecouvrabilité partielle ou totale de la créance.

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

6. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

Fonds propres :

Les fonds propres comprennent notamment :

- **Fonds statutaires**

La dotation statutaire s'accroît conformément à l'article 13 des statuts.

- **Apports sans droit de reprise**

Ce poste enregistre la mise à disposition définitive d'un bien au profit de la fondation.

- **Réserves**

Les réserves sont constituées des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de la fondation pour réaliser l'objet social. Un certain nombre de projets dont la réalisation peut s'étendre sur plusieurs exercices, font l'objet d'affectations de ressources par le conseil d'administration. La dotation à cette réserve et la constatation de l'utilisation des fonds se réalise lors de l'affectation du résultat annuel.

- **Report à nouveau**

Le report à nouveau dont le montant s'élève à – 1 346 059 €.

- **Excédent ou déficit sur l'exercice**

Un excédent dont le montant s'élève à 398 308 €.

Les fonds propres hors subvention d'investissement sont de 1 636 982 € au 31 décembre 2023.

- **Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme :**

Ce poste est constitué des subventions d'investissement destinées à financer un bien inscrit à l'actif, et qui, selon toute vraisemblance, sera renouvelé par la fondation à l'issue de sa durée de vie. Ces subventions ne sont pas rapportées au résultat, et sont maintenues durablement en fonds propres.

- **Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme**

Sont inscrites à ce poste, les subventions reçues utilisées pour l'acquisition d'un actif, dont le renouvellement (à l'issue de sa durée de vie) n'est pas envisagé ou n'incombe pas à la fondation. Ces subventions font l'objet d'une reprise au résultat, enregistrées en produits exceptionnels, proportionnellement à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servis à financer.

- Situation de la dotation non consommable

La dotation non consommable de la Fondation de 1 000 K€ est entièrement titrée en VMP (titres Cardiff).

Conformément à la doctrine du ministère des finances, il convient d'ajouter au montant des fonds propres les provisions pour dépréciation des immobilisations financières (79 997 €). Les fonds propres ainsi retraités sont donc supérieurs au montant de la dotation non consommable au 31 décembre 2023.

Fonds dédiés :

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le projet défini répond aux deux conditions suivantes :

- être conforme à la réalisation de l'objet de la fondation
- être clairement identifié, les coûts imputables devant être nettement individualisés.

Le projet est défini par l'organe compétent.

Les financements institutionnels constituent des subventions affectées et donnent lieu, le cas échéant, à la constatation de fonds dédiés à la clôture de l'exercice. Il en va de même pour les dons constituant les fonds d'aide d'urgence qui font l'objet d'un appel de fonds spécifique, et certains fonds privés dont la convention spécifie expressément l'utilisation des fonds pour un projet précis.

Les dons issus du parrainage ne sont pas des dons affectés et ne donnent pas lieu à la constatation de fonds dédiés. La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds dédiés ».

Ainsi, la Fondation Voir et Entendre comptabilise des fonds dédiés pour :

- **Subventions publiques** : subventions d'exploitation pluriannuelles obtenues par une organisation publique française à un appel à projet pour financer un projet de recherche
- **Subventions européennes** : subventions d'exploitation pluriannuelles obtenues à un appel à projet de l'UE dans le cadre du Programme-Cadre pour la Recherche et l'Innovation
- **Subventions internationales** : subventions d'exploitation pluriannuelles obtenues par une organisation étrangère à un appel à projet pour financer un projet de recherche
- **Dons manuels et donations** : dons collectés auprès du public ou d'une organisation caritative ou d'une donation d'un tiers de son vivant
- **Mécénat** : soutien financier pluriannuel obtenu par une entreprise ou une fondation d'entreprise pour financer un projet de recherche sans contreparties
- **Fonds associatif français** : soutien financier pluriannuel obtenu par une association pour financer un projet de recherche
- **Collaboration Industrielle** : soutien financier pluriannuel obtenu d'une entreprise pour financer une partie d'un projet de recherche en collaboration avec des produits ou des services de l'entreprise
- **Fonds divers** : soutiens financiers divers sans contraintes d'utilisations : overheads, reliquats, prix scientifiques, (...)

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « **Reports en fonds dédiés** ».

Le montant des fonds dédiés de l'exercice est repris, sur les exercices suivants, pour la totalité des ressources par la contrepartie du compte « **Utilisations des fonds dédiés** », inscrit au compte de résultat.

Fonds reportés

Les fonds reportés concernent les legs et les donations. Ils correspondent aux ressources qui ne sont pas encore disponibles pour la réalisation des missions sociales de la Fondation mais qui le seront dans le futur.

Les fonds reportés sur legs et donations enregistrent, à la clôture de l'exercice, la part des ressources reçues par legs ou donations constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice qui n'est pas encore encaissée ou transférée sous déduction des passifs provenant des legs ou donations non encore décaissés.

La contrepartie des fonds reportés enregistrés au titre des legs ou donations s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « **Reports en fonds reportés** ».

Le montant des fonds reportés liés aux legs et donations de l'exercice est rapporté au résultat sur les exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des libéralités avec comme contrepartie le compte « **Utilisations de fonds reportés** ».

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture.

Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe (PCG art. 531-2 § 4).

Dans l'hypothèse où un événement n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survient entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes, une information est donnée dans l'annexe si cet événement est susceptible, par son influence sur le patrimoine et la situation financière de l'entité, de remettre en cause la continuité de l'exploitation (PCG art. 531-2 § 4).

Dans le cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation d'un passif ne peut être réalisée, les informations suivantes doivent être fournies :

- Description de la nature de ce passif
- Indication des incertitudes relatives au montant ou à l'échéance de toute sortie de ressources.

S'il n'est pas possible de fournir l'une des informations requises ci-avant, il doit en être fait mention.

Dans des cas exceptionnels où l'indication de tout ou partie d'une information requise causerait un préjudice sérieux à l'entité dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision pour risques et charges ou du passif éventuel, cette information n'est pas fournie.

Sont alors indiqués la nature générale du litige, le fait que cette information n'a pas été fournie et la raison pour laquelle elle ne l'a pas été.

Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires relatifs à l'étalement des financements pluriannuels dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Le total des produits constatés d'avance au 31 décembre 2023 est de **31 239 803 €**.

7. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du compte de résultat

Ventes de biens et services :

Les ventes de biens et services correspondent à des facturations de prestations scientifiques, des locations de locaux à des entreprises de biotech, de frais d'hébergements, de soutiens financiers collaboratifs.

Subventions de fonctionnement :

Ce sont des aides publiques dont bénéficient les associations affiliées pour leur permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03 et 2018-06. La part de financement attribuée au titre des exercices futurs, dès lors qu'elle est connue, est inscrite en "**Produits constatés d'avance**", et l'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture donne lieu à la comptabilisation de « **Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation** ».

L'octroi des subventions est formalisé par la signature de conventions entre le financeur et la fondation bénéficiaire qui peuvent contenir :

- Des conditions suspensives relatives à la mise en place et aux versements des subventions
- Des conditions résolutoires relatives à la non-utilisation des fonds ou à leur utilisation à des fins autres que celles pour lesquelles les fonds ont été versés.

Une subvention assortie d'une condition suspensive non-levée n'est pas acquise et n'est donc pas enregistrée en produit.

En revanche, la condition résolutoire ne suspend pas l'enregistrement de la subvention qui se trouve acquise dès la décision d'octroi.

S'il existe un risque de reversement partiel ou de remboursement des dépenses non-éligibles au titre de la subvention, il conviendra d'en tirer les conséquences dans les comptes :

- inscription d'une provision pour reversement de subvention
- inscription d'une dette (subvention partielle ou totale à reverser) envers le financeur.

Dons et mécénats :

Les dons manuels et mécénats sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charge ou à caractère d'investissement.

Comme ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, lorsqu'ils sont versés par chèque (dans la limite du mois de janvier N+1).
- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire ou virement.

Legs et donations inscrits au compte de résultat :

Acceptation par le conseil d'administration ou le Directeur Général (des legs, donations et assurances-vie)

Fait générateur de la comptabilisation des legs et donations

Le fait générateur de comptabilisation est différent selon que la libéralité correspond à un legs ou bien une donation.

Pour les donations, le fait générateur correspond à :

- Soit à la date de signature de l'acte authentique de donation ;
- A la date de transfert de propriété si elle est postérieure à la date de signature de l'acte authentique.

Pour les legs, le fait générateur correspond à :

- A la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association. Il s'agit généralement du Conseil d'Administration ; à la FVE le Directeur Général a pouvoir de l'accepter sous le plafond de 1 M€.
- A la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si ces deux dates sont postérieures à la date d'acceptation par l'organe habilité ;
- A la date de levée de la dernière condition suspensive si le legs est assorti de conditions suspensives.

Méthode d'évaluation des biens

Pour les biens ayant été reçus à titre gratuit, il convient de les évaluer et les comptabiliser pour leur valeur vénale. Cette dernière correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente d'un actif dans des conditions normales de marché et net des coûts directs liés à cette vente.

Enregistrement à l'entrée dans le patrimoine

A la date d'entrée en patrimoine, les biens et créances donnés ou légués sont enregistrés de la manière suivante à l'actif du bilan :

- Les espèces, comptes bancaires et autres actifs financiers sont enregistrés au débit du compte 461 « **Créances reçues par legs ou donations** », ce compte étant soldé une fois les fonds transférés ;
- Les biens autres que ceux décrits ci-dessus et qui sont destinés, selon la volonté du testateur/ donateur ou bien de l'organe habilité de l'association, à renforcer les fonds propres sont enregistrés dans les comptes d'actifs par nature ;
- Les biens destinés à être cédés sont enregistrés au débit du compte 24 « **Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés** ».

A cette même date, il convient d'enregistrer les passifs liés à l'acceptation du legs ou de la donation :

- Les dettes impayées par le défunt avant son décès ainsi que les dettes relatives au bien légué ou donné sont comptabilisées au crédit du compte 466 « **Dettes des legs ou donations** » ;
- Les engagements pris par l'association au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur font l'objet d'une provision enregistrée au crédit du compte 152 « Provisions pour charges sur legs ou donations » ;
- Les frais de notaires relatifs aux dossiers de legs sont compris dans la rubrique « **Dettes des legs ou donations** » (compte 466).
- A cette même date, il convient d'enregistrer la contrepartie qui correspond à l'actif net dans l'un des deux comptes suivants :
 - Dans le compte de fonds propres 1024 « **Autres fonds propres sans droit de reprise** » si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres ;
 - Dans le compte de produit 75432 « **Legs ou donations** » en l'absence de stipulation particulière.

Enregistrements comptables à la clôture

A la clôture, les biens qui n'ont pas été cédés ou les fonds/titres qui n'ont pas été transférés font l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés. Les fonds reportés à comptabiliser correspondent au montant de l'actif net non réalisé.

Des dépréciations peuvent être pratiquées en cas de perte de valeur.

Si les libéralités destinées à être cédées ont été affectées par le testateur ou le donateur à un projet particulier et défini, il convient d'enregistrer un fonds dédié dans le cas où les ressources n'auraient pas été totalement employées conformément à l'engagement pris.

Enregistrements comptables à la sortie du bien

Lorsque le bien reçu par legs ou donation destiné à être cédé est réalisé, alors il convient de procéder à sa sortie de l'actif en mouvementant respectivement :

- Le compte de produit « **Produits des cessions d'éléments d'actifs – Immobilisations reçues en legs ou donations destinées à être cédées** » pour le montant du prix de cession ;
- Le compte de charge « **Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés – Immobilisations reçues par legs ou donations** » pour la valeur comptable enregistrée dans le compte 24 « **Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés** ».

Les éventuelles dépréciations et les fonds dédiés font l'objet d'une reprise au compte de résultat.

Les fonds reportés initialement comptabilisés sont repris au compte de résultat par le biais du compte « Utilisations de fonds reportés » au fur et à mesure de la réalisation des libéralités.

Utilisation des fonds dédiés des exercices antérieurs

Les sommes inscrites sous la rubrique "**fonds dédiés**" sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte "**Utilisations des fonds dédiés**".

Les aides financières

Les aides financières sont comptabilisées en subventions versées, subventions pour prestations internes ou subventions pour personnel.

Dans tous les cas ces subventions correspondent à des versements à un tiers partenaire de l'IDV soit qu'il est une tutelle de gestion soit qu'il est un partenaire institutionnel dans un projet précis.

- **Les subventions pour personnel** représentent plus des 2/3 en montant des subventions : il s'agit du paiement de personnel recruté à Sorbonne Université ou au CHNO pour des projets bien spécifiques et dont le financement est à la FVE. Ces recrutements font toujours l'objet d'une convention bipartite jusqu'à la fin du contrat.
- **Les subventions pour prestations internes** concernent le paiement à Sorbonne Université des prestations scientifiques des plateformes de l'IDV pour des projets bien spécifiques dont le financement est à la FVE ; les plateformes de l'IDV sont toutes gérées à l'université.
- **Les subventions versées aux tiers** sont les reversements de la part de subvention qui leur est redistribué à des partenaires académiques dans le cadre d'un projet dont la FVE est le coordonnateur et le bénéficiaire principal.

Charges et produits financiers

Les charges financières sont constituées essentiellement de :

- Une perte de change sur le compte courant en USD de 48 450 euros (la FVE gère un compte courant en USD pour les subventions en dollars des projets du NIH ou des Universités américaines partenaires) ;

Les produits financiers sont constitués essentiellement de :

- Des intérêts et produits divers des immobilisations financières pour 469 582 euros ;
- Une reprise de dotation pour dépréciation des VMP d'un montant de 42 659 euros ;
- Un gain de change pour 23 282 euros.

Charges et produits exceptionnels

Dans la rubrique « Charges exceptionnelles » figurent notamment :

- Une perte sur la valeur nette des actifs cédés de 98 450 euros.

Dans la rubrique « produits exceptionnels » figurent essentiellement :

- Des produits de cession de titres pour 91 097 euros ;
- Des produits sur opération de gestion de 13 233 euros ;
- La quote-part de subvention d'équipement des locaux et de l'installation de l'IDV pour 202 267 euros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

ELEMENTS DIVERS

Affectation du résultat 2022

Le résultat net comptable relatif à l'exercice 2022 qui s'élevait à 194 496 €, a été affecté par le CA du 23 juin 2023 en report à nouveau pour 194 496 €.

Conversion des éléments en devises étrangères

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et les créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Même si le nombre approximatif d'acteurs bénévoles est connu, il est plus difficile d'approcher avec suffisamment de fiabilité les heures effectivement mises à disposition de la fondation et partant, de valoriser ces contributions volontaires en nature. En effet, certains bénévoles interviennent à titre tout à fait régulier, et d'autres plus ponctuellement, en fonction des besoins locaux de nos structures et de notre siège. Les outils de suivi mis en place n'ont pas fourni d'éléments suffisamment fiables. Il a été décidé de ne pas fournir d'évaluation chiffrée du bénévolat pour l'exercice.

Engagements de retraite

La Fondation n'a souscrit à aucun régime surcomplémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait versé à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application des dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Ainsi seuls ces derniers engagements sont évalués selon les hypothèses suivantes :

- Base de calcul : selon le droit du travail
- Ancienneté du salarié
- Âge du salarié :
- Taux d'actualisation : 3.17%
- Taux d'augmentation des salaires : 1.5%
- Taux de charges sociales : 42%
- Taux de turnover faible

La Fondation ne comptabilise pas de provision. Le montant de l'engagement de retraite au 31/12/2023 est de 70 424 €, soit un montant de 100 002 € charges sociales comprises.

Effectif Moyen

L'effectif moyen salarié pendant la durée de l'exercice s'élève à : 22.33 personnes

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de la fondation
Cadres	11.05	0
Non cadres	11.28	0
TOTAL	22.33	0

Annexes Associations 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 602		7 052	550
Immobilisations corporelles	9 382 440	973 874	4 347 653	6 008 661
Immobilisations financières	2 751 382		30 707	2 720 675
TOTAL	12 141 423	973 874	4 385 962	8 729 886

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 602		7 052	550
TOTAL I	7 602		7 052	550
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	3 622 691	695 608	2 644 870	1 673 429
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	1 987 512	220 027	1 586 541	620 998
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	75 013	27 733	28 602	74 143
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	5 685 215	943 368	4 260 013	2 368 570
TOTAL GENERAL (I+II)	5 692 817	943 368	4 267 065	2 369 120

NB : les immobilisations corporelles sont amorties avec les durées suivantes :

- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel scientifique : 5 ans
- Travaux et aménagements : 10 ans

Détail des immobilisations financières (Titres de participations)

Immobilisations financières (hors dépôts et cautionnement)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
QUADRIVIUM	30 000	0	0	30 000
EZALHIA	10 000	0	0	10 000
BIOCOLLECTIONS	35 000	0	0	35 000
STREETLAB	50 000	0	0	50 000
BODYCAP	6 000	0	6 000	0
SANTECH	4 997	0	0	4 997
PROPHESSEE	12 414	0	0	12 414
GENSIGHT	4 940	0	0	4 940
SPARING VISION	1 707 417	0	0	1 707 417
TENPOINT	213 473	0	0	213 473
AEW PARIS COMMERCES	118 569	0	0	118 569
SCPI ALLIANZPIERRE	12 771	0	0	12 771
SCPI EPF "La Française" devient "Epargne foncière"	148 740	0	0	148 740
FCPI MM2 "La Française"	7 369	0	0	7 369
TOTAL	2 361 691	0	6 000	2 355 691

Dépréciation Immobilisations fi- nancières (hors dépôts et cau- tionnement)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
QUADRIVIUM	30 000	0	0	30 000
EZALHIA	10 000	0	0	10 000
BIOCOLLECTIONS	35 000	0	0	35 000
STREETLAB	0	0	0	0
BODYCAP	0	0	0	0
SANTECH	4 997	0	0	4 997
PROPHESSEE	0	0	0	0
GENSIGHT	0	0	0	0
SPARING VISION	0	0	0	0
GAMUT	0	0	0	0
AEW PARIS COMMERCES	28 609	0	28 609	0
FCPI ALLIANZPIERRE	0	0	0	0
TITRES FCPI EPF	0	0	0	0
TITRES FCPI MM2	0	0	0	0
TOTAL	108 606	0	28 609	79 997

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations	155 000		155 000
Prêts			
Autres créances	209 984		209 984
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	1 346 355	777 304	569 051
TOTAL	1 711 339	777 304	934 035

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	33 154 879
TOTAL	33 154 879

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	10 785		2 168	8 617
Comptes financiers	221 115		12 937	208 178
TOTAL	231 900		15 105	216 795

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement : 20 889 580 euros

DISPONIBILITES	31/12/2023	31/12/2022	Variation 2023/2022
VMP et titres	1 934 239	1 918 282	15 957
Cardif	1 500 000	1 707 065	- 207 065
Dallest	99 030	99 030	-
Parts sociales COOP	306 022	303 002	3 020
Parts sociales BRED	30 300	30 300	-
Autres	- 1 113	221 115	220 002
COMPTES COURANTS et caisse	1 764 537	2 567 560	- 803 023
COMPTES EPARGNES DIVERS	17 200 804	14 157 678	3 043 126
TOTAL	20 889 580	18 643 520	2 256 060

Annexes Associations 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 150 006				1 150 006
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	1 243 072				1 243 072
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-1 540 555	194 497			-1 346 059
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	194 497	-194 497	398 308		398 308
Dont générosité du public					
Situation nette	1 047 019		398 308		1 445 327
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables	191 655				191 655
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	916 181			202 267	713 914
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	2 154 854		398 308	202 267	2 350 896
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance : 35 301 393€

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	23 569			20 681
Fournisseurs	1 691 584	1 691 584		
Dettes fiscales et sociales	365 068	365 068		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 981 368	1 981 368		
Produits constatés d'avance	31 239 803	8 460 571	22 779 232	
TOTAL	35 301 393	12 498 591	22 779 232	20 681

Produits constatés d'avances sur subventions de recherches : 31 239 803€

DETAILS des PCA	31/12/2023
FONDS DEDIES F-CRIN	15 000
FONDS DEDIES MTEC PITTSBURGH EMILIANI	69 118
FONDS DEDIES TIGEM FFB PPA DALKARA	135 788
FONDS DEDIES NIH Best 1	153 108
FONDS DEDIES FFB DALKARA	227 815
FONDS DEDIES SNF SINERGIA	852 250
FONDS DEDIES OPTORETINA	883 210
FONDS DEDIES FFB PPA USHER	1 605 516
FONDS DEDIES INSTITUTS CARNOT 2020	2 298 000
FOND DEDIES IHU FORESIGHT	25 000 000
TOTAL	31 239 803

Charges à payer par postes du bilan = 2 705 769 €

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	549 609
Dettes fiscales et sociales	188 293
Autres dettes	1 967 867
TOTAL	2 705 769

Fonds reportés = 0 €

Ressources	Fonds reportés en début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Fonds reportés en fin d'exercice
		Augmentation	Diminution	
Donations temporaires d'usufruit		0	0	0
Donations et legs	197 272	0	197 272	0
TOTAL	197 272	0	197 272	0

Fonds dédiés : 24 0937 058€

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE	REPORTS	UTILISATIONS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
					Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	17 897 084	8 097 073	7 985 154	18 009 004	0
Subventions publiques	15 234 950	6 714 634	7 248 531	14 701 054	0
Subventions européennes	1 127 892	333 287	342 295	1 118 884	0
Subventions internationales	1 534 243	1 049 152	394 329	2 189 066	0
Contributions financières d'autres organismes	3 329 712	1 868 792	1 864 987	3 333 516	706 529
Fonds associatifs français	831 749	1 245 717	1 061 590	1 015 876	12 878
Collaboration Industrielle	931 305	293 859	283 854	941 309	693 651
Fonds divers	1 566 658	329 216	519 543	1 376 332	0
Ressources liées à la générosité du public	3 164 075	1 164 942	734 480	3 594 538	632 684
Dons manuels et donations	2 598 210	730 000	513 795	2 814 416	611 029
Mécénat	565 865	434 943	220 685	780 122	21 655
TOTAL	24 390 871	11 130 807	10 584 621	24 937 058	1 339 213

Liste des projets clôturés en 2023 dont les fonds ont été reportés dans le respect des clauses conventionnelles avec le contractant :

Nom du Projet	Date de fin contractuelle	Montant €
Projet industriel VITAL	Fin du projet (pas de dates contractuelles)	43 189
Projet ESSILOR LIRAMA/EXUBLIM	Fin du projet (pas de dates contractuelles)	36 114
Projet ECOMODE	31/12/2018	30 061
Projet BrightFocus Grant	30/06/2021	6 325
Subvention GETTY LAB	31/12/2021	2 506
Projet A.B. SAFRAN	Fin du projet (pas de dates contractuelles)	2 572
Projet APA	Fin du projet (pas de dates contractuelles)	142 265
Projet RHU Life4deaf	31/10/2020	117 679
Prix Jean VALADE FDF	31/12/2021	19

Annexes Associations 2023 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Ventilation du chiffre d'affaires = 1 264 620 €

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	209 172	16.54%
Produits des activités annexes	1 055 448	83.56 %
TOTAL	1 264 620	100.00 %

Information sur les legs et donations = (10 353) €

PRODUITS	82 097
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	82 097
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donation destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES	92 450
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	92 450
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	-10 353

Détail et variation des produits d'exploitation = 22 425 031 €

	31/12/2023	31/12/2022	Variation 2023/2022
Cotisations	0	1 930	-1 930
Ventes de biens et services	1 264 620	1 480 282	-215 662
Concours publics et subventions d'exploitation	8 722 417	9 758 111	-1 035 694
Versements des fondateurs ou consommations/dotation	0	1 763	-1 763
Dons manuels	370 327	554 626	-184 299
Mécénat	599 978	840 454	-240 476
Legs, donations et assurance-vie	870 706	755 765	114 941
Contributions financières	0	0	0
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 845	3 576	8 269
Utilisation des fonds dédiés	10 584 621	9 021 721	1 562 900
Autres produits	516	1 904	-1 388
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	22 425 031	22 420 131	4 900

Détail et variation des aides financières : 3 616 282 €

NATURE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES	31/12/2023	31/12/2022	Variation 2023/2022
Contributions d'investissements accordées aux organismes	-	-	
Contributions de fonctionnement accordées aux organismes	3 616 282	3 879 811	-6.79%
Rétrocessions Dons et legs	-	-	
Autres contributions	-	-	
Autres subventions versées	-	-	
TOTAL	3 616 282	3 879 811	- 6.79%

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 13 955,00 euros HT.

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration de la Fondation Voir et Entendre ne perçoivent ni rémunération ni avantage en nature.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
STREETLAB	3 731 836	5 492 815	36,75%	50 000	50 000	Néant	Néant	1 723 819	682 220	0
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A :</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A :</i>										
SPARING VISION	844 334	39 161 740	5,83%	1 707 417	1 707 417	Néant	Néant	725 689	(14 559 638)	0

Information sur les parties liées

Sociétés	Créance (dette) d'exploitation	Créance (dette) autre	Produits (charges) d'exploitation	Produits (charges) finan- ciers
<i>STREETLAB</i>	226 522	0	1 114 020	0
Clients	190 522	0	528 710	0
Fournisseurs	36 000	0	585 310	0
Comptes courants	0	0	0	0
<i>SPARINGVISION</i>	2 220	0	188 497	0
Clients	2 220	0	188 497	0
Fournisseurs	0	0	0	0
Comptes courants	0	0	0	0
TOTAL	228 742	0	1 302 517	0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**CROD ET CER**

Préambule

Le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du grand public (CER) est obligatoire pour les Fondations faisant appel à la générosité du public. Il a été mis en place par la loi n°91-772 du 7 août 1991 modifiée par l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005. Le règlement n°2008-12 du 7 mai 2008 du Comité de la réglementation comptable en définit les modalités d'établissement. Le nouveau règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 vient modifier les modalités d'établissement du CER.

L'obligation de mise en place d'un compte emploi ressources a été établie pour des impératifs de transparence, dans la lignée des différents contrôles auxquels sont soumises les fondations. Le CER est là pour garantir la bonne gestion de ces fonds et la légitimité de leur utilisation, il précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Le CER fait partie des annexes des comptes annuels. Il est certifié par les Commissaires aux comptes et est susceptible d'être contrôlé par la Cour des comptes.

Le CER est un document financier structuré sous forme de tableau en deux parties, la première partie sur la provenance des fonds récoltés (partie ressources), et la deuxième partie, sur l'utilisation de ces mêmes fonds (partie emplois).

Le CER est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des ressources et des emplois.

Structure du CROD et du CER

1- Ventilation des emplois de l'année entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement**a. Définition des missions sociales**

Pour l'établissement du Compte d'Emploi des Ressources, sont portées en missions sociales les actions se rapportant aux axes suivants :

1. Héberger des équipes de recherche nationales et internationales travaillant dans le domaine des maladies sensorielles, soutenir et gérer des projets d'excellence en recherche fondamentale et en clinique, fournir une information scientifique de pointe sur les maladies de la vision et les progrès thérapeutiques relatifs à ces maladies, animer le centre de recherche en soutenant des colloques et favoriser, collecter des dons auprès du public et des entreprises.

La Fondation est également un outil de pilotage pour l'Institut de la Vision (IDV) et ses tutelles qui le composent. Elle permet de façon efficace de :

2. Mettre en place des partenariats de recherche avec des industriels et l'appui des tutelles (SU, INSERM, CNRS), incuber des entreprises innovantes, dédiées au domaine de la vision, dans le secteur des biotechnologies, des dispositifs médicaux et du handicap (STREETLAB)
3. Assurer le management des projets européens, internationaux ou français impliquant des équipes de l'Institut de la Vision et du CIC (Centre d'Investigation Clinique) au CHNO
4. Développer des plateformes de haute technologie pour l'institut de la Vision, et assurer leur équilibre financier en gérant leurs ressources y compris par refacturation des services produits.

Les axes précités sont mis en œuvre en France (emploi : paragraphe 1.1 Missions sociales réalisée en France du compte d'emploi et des ressources) et, le cas échéant, à l'étranger (Emplois : paragraphe 1.2 Missions sociales réalisées à l'étranger du compte d'emploi et des ressources).

b. Définition des clés de répartition

La Fondation a recours à l'affectation directe des charges à travers une imputation analytique par projets et par équipe. Il s'agit principalement des charges suivantes :

1. Petits et gros équipements nécessaires à la réalisation des missions sociales,
2. Réactifs, consommables à visée de recherche ou médicaux, médicaments
3. Locations de locaux ou d'équipement
4. Sous-traitances dont personnel de recherche et honoraires
5. Transports de matériel et frais de missions et de réceptions
6. Frais de personnel lorsqu'ils sont imputables directement à une mission

Pour l'établissement du CER, les charges, lorsqu'elles ne sont pas prises en charge par des financements destinés aux missions sociales, font l'objet d'une répartition dans le CER entre les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement, en fonction des clés de répartition analytiques.

2- Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2023

a. Missions sociales

Les missions sociales sont financées par des ressources dédiés soient par une collecte dédiée soit par une donation ou un legs dédié. Lorsqu'une mission sociale ne fait clairement pas l'objet de ressources dédiées, ces missions sociales sont financées en priorité par les appels à la générosité du public non ciblés puis par des autres fonds privés non affectés.

b. Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds auprès du public sont financés par des ressources collectées auprès du public ; de même par principe les frais de recherche des autres fonds privés sont financés par les autres fonds privés. s

Cette année un % moyen des frais globaux de collecte a été calculé sur la base des quatre dernières années rapportées aux montants globaux de collecte de chaque année. Le % s'élève à 16.0 % dont les 2 tiers correspondent au frais de recherche de fonds soit 10.7%.

c. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont financés à partir des ressources collectées auprès du public par déduction du % moyen des frais de collecte soit pour cette année 5.3%.

3- Part des acquisitions brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public

Les investissements sont rarement financés par les ressources collectées auprès du public.

4- Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées à la fin de l'exercice

Ce solde correspond à une quote-part non consommée des dons reçus sur l'exercice

CROD (Compte de Résultat par Objectif et Destination)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce nouveau règlement homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 a instauré le CROD à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2020.

Selon l'Article 611-2 du règlement, la Fondation a opté pour présenter le Compte de Résultat par Origine et par Destination et le Compte d'Emploi Annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2023 établis selon les modèles prescrits par le présent règlement avec colonne comparative au titre de l'exercice 2022.

CROD (Compte de Résultat par Objectif et Destination)

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	370 327	370 327	554 626	554 626
- Legs, donations et assurance-vie	870 707	870 707	755 765	755 765
- Mécénat	599 978	599 978	840 454	840 454
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises			-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 108 316		2 565 388	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	8 722 417		9 707 583	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	10 785	-	3 576	-
5- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	10 584 621	734 480	9 021 721	349 724
TOTAL	23 267 151	2 575 492	23 449 113	2 500 569
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	6 352 594	795 481	6 346 626	1 210 689
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	3 616 282	312 125	3 879 811	-
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				-
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	298 541	196 375	301 378	215 084
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	102 822			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 348 683	98 187	1 401 024	107 542
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	19 113	-	889	-
5- IMPOT SUR LES BENEFICES				
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	11 130 807	1 164 942	11 324 888	772 757
TOTAL	22 868 842	2 567 110	23 254 617	2 306 073
EXCEDENT OU DEFICIT	398 309	8 382	194 496	194 496

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat		-		-
Prestations en nature				
Dons en nature				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestation en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-	-	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	-	-	-	-

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LE COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

Le tableau ci-dessous permet d'effectuer un rapprochement entre les produits et charges figurant au compte de résultat et les produits et charges renseignés dans le CROD. La ventilation des dépenses de la fondation dans le CROD s'effectue grâce à la comptabilité analytique avec pour objectif le respect de la volonté des donateurs, notamment en n'affectant pas de charges de frais de fonctionnement général dans les rubriques « missions sociales » et « frais de recherche de fonds ».

Sous la rubrique « missions sociales », sont rattachées les dépenses mentionnées dans les principes généraux d'établissement du CROD.

Les frais de recherche de fonds destinés à susciter des dons et legs sont clairement distingués des autres frais de communication.

De même, les frais généraux indirects et les frais de communication institutionnelle, hors dotations aux provisions, sont systématiquement imputés en totalité sous la rubrique « frais de fonctionnement ».

Tableau de Rapprochement entre le CER et le CROD

Cf page suivante

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		FRAIS DE FONCTIONNE MENT	Dotation aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	VNC éléments actifs cédés figurant dans les rubriques:		TOTAL COMPTE DE RESULTAT	
	Réalisées en France par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Réalisées à l'étranger par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public		
Achats de marchandises														-
Variation de stock														-
Autres achats et charges externes	4 629 415	3 616 282			85 704	12 651	221 619							4 949 389
Aides financières														3 616 282
Impôts, taxes et versements assimilés	129 010				16 777	8 182	32 319							186 288
Salaires et traitements	598 445				128 517	57 825	450 660							1 235 447
Charges sociales	277 401				65 223	24 164	198 380	10 496						575 663
Dotations aux amortissements et aux dépréciations														938 557
Dotations aux provisions							220 234	8 617						9 730
Reports en fonds dédiés										11 130 807				11 130 807
Autres charges					2 321	-	77 458							79 779
Charges financières							48 450							48 450
Charges exceptionnelles							98 450							98 450
Participations des salariés aux résultats														-
Impôt sur les bénéfices														-
TOTAL	6 352 594	3 616 282			298 542	102 822	1 348 683	19 113		11 130 807				22 868 843

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 modifiée par le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ce nouveau règlement homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 modifie la méthode d'établissement des comptes sociaux depuis le 1er janvier 2020.

La Fondation a opté pour présenter le Compte d'Emploi Annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2023 établi selon le modèle prescrit par le présent règlement avec la colonne comparative au titre de l'exercice 2022.

Principes généraux d'établissement du CER

➤ Détermination de l'excédent/déficit de la générosité du public

Le Compte d'Emploi Annuel des Ressources collectées auprès du public reprend :

- Dans la colonne « Emplois par Destination » : les charges comptables liées aux missions sociales, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement, dotations aux provisions et dépréciations, reports en fonds dédiés de l'exercice, telles qu'elles figurent dans le Compte de Résultat par Origine et Destination ;
- Dans la colonne « Ressources par Origine » : les ressources de l'exercice en lien avec la générosité du public. Il s'agit donc des ressources mentionnées dans la colonne « Dont Générosité du public » du Compte de Résultat par Origine et Destination. En outre sont ajoutées les reprises sur provisions et dépréciations ainsi que les utilisations des fonds dédiés antérieurs.

L'excédent de la générosité du public s'élève à 212 734 € à la clôture de l'exercice 2023.

➤ Détermination des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice

Le solde des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice sera reporté à l'ouverture de l'exercice suivant. La méthode de calcul de ce solde pour l'exercice 2023 est la suivante :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FOND DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	204 352	9 856
(-) Utilisation		
(+) Report	8 382	194 496
FOND DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	212 734	204 352

Il n'y a pas d'investissements financés sur l'exercice par la générosité du public en 2023.

CER 2023 (Compte d'Emploi des Ressources)

Le Compte d'Emploi Annuel des Ressources Collectées auprès du public de l'exercice 2023 a été établi selon le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations modifiant le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 99-01.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	795 481	1 210 689	1.2. Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	312 125	-	- Dons manuels	370 327	554 626
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	870 707	755 765
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	599 978	840 454
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	196 375	215 084			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	98 187	107 542			
TOTAL DES EMPLOIS	1 402 168	1 533 316	TOTAL DES RESSOURCES	1 841 012	2 150 845
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 164 942	772 757	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	734 480	349 724
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	8 382	194 496	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	2 575 492	2 500 569	TOTAL	2 575 492	2 500 569

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	204 352	9 856
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public de l'exercice	8 382	194 496
(-) Investissements et (+) désinvestissements non réalisés	-	-
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	212 734	204 352

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
Réalisées en France			Bénévolat	
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	-	-	TOTAL	-